



RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 00259

Numéro SIREN : 390 700 029

Nom ou dénomination : F 2A FOURCADE AUDIT ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2016 sous le numéro de dépôt A2016/005054

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
PERPIGNAN**



455515

Dénomination : F 2A FOURCADE AUDIT ASSOCIES
Adresse : 1 avenue Jean Giono 66000 Perpignan -FRANCE-
n° de gestion : 1993B00259
n° d'identification : 390 700 029
n° de dépôt : A2016/005054
Date du dépôt : 13/09/2016

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
du 23/12/2015



455515

FOURCADE AUDIT ASSOCIES
Société par actions simplifiées
Société de Commissariat aux Comptes
Capital social : 27 750 €
Siège social : 1 Avenue Jean Giono
66100 PERPIGNAN CEDEX

RCS B 390 700 029

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille quinze
Le 23 Décembre à 15 heures

Les associés de la Société FOURCADE AUDIT ASSOCIES « Société Anonyme Simplifiée au capital de 27 550 € ; divisé en 555 actions de 50 € chacune dont le siège social est à PERPIGNAN 1, Avenue Jean Giono.

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation faite par le Président, suivant lettre adressée aux actionnaires.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard FOURCADE, Président de la SAS FOURCADE PARTICIPATOION PARTENER.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les associés présents.

Le Président constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus des deux tiers du capital.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire.
- ✓ Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant.

Puis il met à la disposition de l'assemblée et dépose sur le bureau

- ✓ Le rapport du Président
- ✓ Le texte des résolutions

Le Président donne ensuite lecture de son rapport

Il rappelle que depuis le 30 mai 2015, notre société détient deux sociétés :

- CABINET FOURCADE SA
- FOURCADE AUDIT ASSOCIES SAS

6

Cette détention de société filiale sous la forme de SA et SAS entraîne l'obligation de nommer un Commissaire aux comptes.

La discussion est engagée

Personne ne demandant la parole les résolutions suivantes sont mises aux voix.

1ERE RESOLUTION

Les associés après avoir entendu la lecture du rapport du Président décide de nommer Commissaire aux comptes titulaire :

Monsieur Alexandre VERNET
Commissaire aux comptes
30 rue Di Cardilino
30133 - LES ANGLES.

Cette nomination est faite pour une durée de six exercices c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 Décembre 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée a l'unanimité

2 ERE RESOLUTION

Les associés après avoir entendu la lecture du rapport du Président décide de nommer Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Philippe Bontemps
9 Rue de la Collégiale
750005 Paris

Cette nomination est faite pour une durée de six exercices c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 Décembre 2020

Cette résolution mise aux voix est adoptée a l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

LE Président



FOURCADE PARTICIPATION PARTNER
Bernard FOURCADE